



. du montant imposable de l'activité libérale  
 $(115\ 000 - 90\ 000) / 36\ 000 = 69,4\ \%$

Taux 2003 = 90 % (90 % > 69,4 %)

### ***Exercice 2004***

Chiffre d'affaires BIC : 225 000 € ]  
] Total 300 000 €

Chiffre d'affaires prestation de services : 75 000 € ]  
Le chiffre d'affaires global est inférieur à 350 000 € ]  
Part taxable de la plus-value au regard :

. du montant global des recettes  
 $(300\ 000 - 250\ 000) / 100\ 000 = 50\ \%$   
. du montant imposable de l'activité libérale  
0 % (75 000 < 90 000)

Taux 2004 = 50 % (50 % > 0 %)

Le taux à retenir est celui de l'exercice 2003, soit 90 %  
(90 % > 50 %), la part taxable de la plus-value en 2004 s'élève  
donc à  $150\ 000 \times 90\ \% = 135\ 000\ \text{€}$